



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2002

Original: français

Session d'organisation de 2002

14 janvier, 12-15 février et 29-30 avril 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Demande d'octroi à une organisation intergouvernementale du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Lettre datée du 21 novembre 2001, adressée au Président du Conseil économique et social par le Secrétaire général de l'Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition*

Le Secrétariat de l'Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline (Programme spiruline), organisme intergouvernemental (IGO), dépositaire du Libre Accord pour la coopération dans la recherche scientifique et l'utilisation aux fins humanitaires de la microalgue spiruline dans l'alimentation, et de la Convention pour l'utilisation des microalgues alimentaires et la recherche scientifique interuniversitaire, a l'honneur de faire parvenir au Président du Conseil économique et social cette demande d'accréditation comme observateur auprès du Conseil.

L'intérêt de soutenir les objectifs du Conseil et de l'ONU ont amené à cette lettre de demande d'accréditation.

Ces accords ont comme précédent dans le domaine de l'utilisation des microalgues alimentaires :

- Les déclarations de la Conférence des Nations Unies sur l'alimentation (WFC) en 1974, qui déclarait les micro-organismes algales de genre spiruline comme « le meilleur aliment pour le lendemain »;
- Les actions des Gouvernements de la Chine et de l'Inde pour la diffusion de la pertinence des microalgues alimentaires;
- Les rapports de l'UNIDO et de l'OMS (en outre de la FDA et de l'Union européenne) sur la grande utilité de microalgues alimentaires.

* Les annexes sont déposées auprès du Secrétariat du Conseil économique et social et peuvent être consultées sur demande par les États membres.



Le Libre Accord et la Convention sont des accords multilatéraux, respectivement enregistrés auprès du Secrétaire général des Nations Unies [conformément à l'Article 102 de la Charte (Nos 37542 et 37543)], et signés par de nombreux États (la République démocratique du Congo, la Guinée, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe), entre autres focalisés sur l'utilisation des nouvelles technologies agricoles (surtout les microalgues alimentaires très riches en protéines et en vitamines), pour combattre la faim dans les pays en développement.

Le Libre Accord établit le Programme intergouvernemental pour la spiruline, affilié au CISRI (Institut pour la coopération intergouvernementale dans la recherche scientifique).

La Convention établit l'ICFAM (Centre international pour les microalgues alimentaires contre la malnutrition) et le IUIC (Institut universitaire intergouvernemental pour la coopération).

On demande par contre du Programme intergouvernemental pour la spiruline, l'ICFAM et l'IUIC (possiblement) d'être accrédité comme observateurs auprès du Conseil économique et social, en accordance avec la règle No 79 de son statut.

Toute la documentation juridique, la copie intégrale des Accords (Libre Accord et Convention) et des adhésions des États contractants, la documentation scientifique et technique sont en annexe à cette demande d'accréditation.

On a demandé en même temps l'ouverture des relations formelles d'appui technique et scientifique avec la FAO, le PAM et le FIDA.

Nous sommes sûrs que cette accréditation auprès du Conseil contribuerait beaucoup à l'aboutissement de ce projet contre la malnutrition et pour le renforcement de la recherche interuniversitaire. On notera que la section FAO de la RDC même, dans son bulletin FAO/SISAN (projet TCP/RDC/6712, novembre 1999, *Établissement d'un système d'information pour la sécurité alimentaire et la nutrition*), en annexe, déclare la spiruline « aliment d'intérêt capital » pour la RDC et lance un « appel solennel aux organismes internationaux et nationaux » pour la participation à notre convention internationale.

Annexe

**Détails sur la relevance avec les buts de l'ECOSOC
et sur les financements des organismes en question**